

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX

Siège : 29, Chemin du Pont – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

DECISION du PRESIDENT

DECISION N° 01-2025 : MARCHES PUBLICS
P248-ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDES MULTI-ATTRIBUTAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX SUR RESEAU ET OUVRAGE D'EAU POTABLE
Procédure adaptée du 7 octobre 2024
Attribution : Titulaire A : Cabinet TRAMOY, Titulaire B : FABRIQUE INGENIERIE, Titulaire C : Société ARTELIA

Le Président du SYNDICAT des EAUX DURANCE - VENTOUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-2, les articles L.2123-1, R.2123-1 1°, L.2125-1, R.2162-2, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n° 26-2020 du Comité syndical en date du 8 septembre 2020, donnant délégation à son Président, pour la durée du mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, pouvant être passés suivant une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants quand leurs crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT la volonté de la collectivité de confier l'exécution de missions de maîtrise d'œuvre relative à des travaux de renouvellement, de renforcement ou d'extension de réseau d'eau potable, de petits travaux d'entretien et d'amélioration de station de pompage ou de réservoir (génie civil, équipements, automatismes,...), de petits travaux d'entretien ou d'amélioration sur des installations de traitement d'eau potable (génie civil, procédés de traitement, équipements,...) ou des travaux d'aménagement de captage d'eau potable (génie civil, équipements,...) à des bureaux d'études techniques dans le cadre d'un Accord-Cadre à Bons de Commandes multi-attributaires,

VU l'avis de publication sur le BOAMP le 31/07/2024(annonce n°24-90220), la mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme e-marchespublics.com le 31/07/2024 et la publication de l'avis dans le magazine TPBM Semaine Provence du 07/08/2024 (annonce n°MP36461),

CONSIDERANT qu'il ressort de l'analyse des offres, en date du 12 novembre 2024, que les propositions du cabinet TRAMOY, de la société FABRIQUE INGENIERIE et de la société ARTELIA sont les mieux classées par ordre décroissant au regard des critères fixés par le règlement de consultation, à savoir le coût et la valeur technique,

CONSIDERANT que le marché à conclure en vue de l'exécution de la mission entre bien dans le cadre de la délégation consentie par le comité syndical,

DECIDE

D'ATTRIBUER le marché « **P248-ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDES MULTI-ATTRIBUTAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX SUR RESEAU ET OUVRAGE D'EAU POTABLE** » au cabinet d'études TRAMOY, classé premier et dénommé titulaire **A**, à la société FABRIQUE INGENIERIE, classée deuxième et dénommée Titulaire **B** et à la société ARTELIA, classée troisième et dénommée titulaire **C**, pour un montant maximum de commandes de 140 000,00 € HT par période et une durée d'un an renouvelable deux fois.

Cheval-Blanc, le **06 JAN. 2025**

Certifié conforme au registre du Syndicat.

Le Président

Gérard DAUDET

